



# Procès-verbal

<b>Séance</b>	<b>Assemblée Communale des comptes</b>
<b>Lieu</b>	Halle polyvalente de Courrendlin
<b>Date et heure</b>	Mardi 17 septembre 2024 à 19:00
<b>Auteur-e</b>	MAHON Stéphanie

<b>Participants</b>	
<b>Présent-es</b>	BART Stéphane; BOURQUIN Valérie; BURKHALTER Joël; COMTE Pierre-André; EGGENSCHWILER Vincent; GROSSMANN René; MAHON Stéphanie; SCHERRER Vincent; VILLIGER Marcel

## 1 Accueil et ouverture de l'Assemblée

### 1.1 Accueil et bienvenue

M. le Président, M. Marcel Villiger, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale d'information dédiée au projet « Traversée du Village » qui a été régulièrement convoquée par avis dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 29 du jeudi 22 août 2024 ainsi que par distribution de l'Ordre du jour dans tous les ménages + publication sur le site Internet de la commune.

Il est proposé l'ordre du jour ci-après :

#### ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Information et présentation du projet « Traversée du village »
3. Questions – réponses.

### 1.2 Capacité de l'Assemblée

S'agissant d'une assemblée d'information, il ne sera procédé à aucune votation.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

Sont présents ce soir pour la présentation du projet M. Jacques Riat du service des infrastructures de la République et canton du Jura ainsi que M. Durieux du bureau AFRY, est également présent M. Thomas Le Meur du Quotidien Jurassien.

## 2 Présentation et information « Traversée du Village ».

Après les salutations d'usage, M. René Grossmann informe que comme le prévoit la loi, une assemblée communale d'information est convoquée pour tout objet entraînant une dépense supérieure à 1 mio de CHF. Le Conseil communal prévoit en effet de soumettre au corps électoral une demande de crédit de CHF 7,110 mio env. pour la réalisation du projet de la « Traversée du village ». La date de la votation en référence n'est pas encore connue mais elle aura probablement

lieu dans la première moitié de l'année 2025.

M. Riat prend la parole pour informer sur le déroulement de la procédure dont le détail se trouve en page 7 de la présentation qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Le projet se trouve dans la phase de présentation du projet d'ouvrage qui a été élaboré par le bureau AFRY. Sébastien Durieux en détaillera les principaux points après cette introduction. Si cette assemblée a lieu ce soir c'est parce que le règlement communal, comme dit plus haut, prévoit une assemblée communale d'information à la population pour toute demande de crédit dépassant les 1mio de francs. Il s'agira ces prochaines semaines de rencontrer les propriétaires touchés au niveau parcellaire, individuellement, avec des plans pour répondre à leurs questions. Il sera ensuite procédé à la publication dans le journal officiel pour la phase de dépôt public et consultation. Les opposants pourront se prononcer par voie d'opposition à ce moment-là.

Il est encore rappelé que ce projet est mené depuis longtemps avec son début en 2017 par l'élaboration des fiches de la mesure d'agglomération dont l'étude de la circulation démontrait la nécessité de celle-ci. La dernière phase consistera à procéder aux appels d'offres auprès des entreprises, cette phase mènera à l'exécution des travaux. Tout cela ne sera possible que si la votation du crédit d'investissement par les citoyens est acceptée.

M. Durieux prend à ce stade la parole pour passer en revue les éléments principaux qui concernent le projet de la traversée du village. Le contexte général, c'est la réalisation de la mesure 1.26 du projet d'agglomération 3e génération, avec comme structure les aménagements des ports d'entrée, respectivement nord et sud du village, l'élargissement des trottoirs là où c'est possible, la réorganisation des accès aux écoles et aux transports publics en particulier, tout ce qui concerne l'éclairage, la finalisation des itinéraires des modes doux - cyclables et piétons, et la réfection des réseaux d'alimentation et d'assainissement.

Il s'agit donc d'englober l'ensemble des modes de transport pour finalement améliorer, tant qu'il se peut, la traversée du village.

Il rapporte que de nombreuses réflexions et pas mal de documents ont été établis pour finalement arriver au projet d'ouvrage ici présenté. Il sera déposé publiquement dans les semaines ou les mois à venir.

Il démontre que dans les bases du projet, les plans cadastraux, les relevés topographiques, tout ce qui concerne les plans directeurs régionaux, l'étude de base des circulations, le cadastre du bruit, il y a aussi eu un audit de sécurité routière qui a été réalisé entre l'avant-projet et le projet d'ouvrage, pour lequel on a repris tous les éléments relevant qui étaient nécessaires du point de vue sécuritaire et bien sûr, toutes les bases légales, normes, directives en vigueur, qui n'ont cessé d'évoluer depuis 2016. De nombreuses séances entre la commune et le service des infrastructures ont dû être organisée pour développer de manière conjointe un projet cohérent.

D'une manière globale, l'approche et la démarche c'est la prise en considération de l'environnement bâti, avec les espaces relativement restreints entre les bâtiments qu'on lui connaît, et l'espace de circulation. L'objectif, entre autres, est de valoriser l'espace public en respectant le caractère des lieux. Il y a plusieurs bâtiments remarquables qui sont situés le long du tracé et il faut essayer de les mettre en valeur. Dans ce projet, il y a toutes les composantes qui sont liées à une vie de village agréable qui sont intégrés.

La situation actuelle pour cette traversée est qu'il y a véritablement un flux principal, traversant, qui est l'axe Delémont-Moutier. L'objectif du projet est celui d'avoir des interconnexions - quand il y a un arrêt ou une interruption du transit via les tunnels, il n'y a pas d'autre possibilité que de passer par la route cantonale.

C'est donc véritablement une vue globale qu'il faut voir avec un esprit assez large. Il est détaillé la situation du centre village dans sa configuration actuelle qui est véritablement réservée au trafic et

dont l'objectif futur est d'avoir un projet cohérent avec un espace partagé, tant pour les accès aux transports en public que les commerces avoisinants.

Finalement, il y a des séquences d'entrée de village, des zones de transition, un secteur centre village et aussi un secteur écoles. Il y a 7 séquences qui ont été déterminées. M. Durieux en expose les détails de chacune d'entre elle en mettant en avant les particularités en relation.

En ce qui concerne l'élaboration du projet en lui-même il a été tenu compte de tout ce qui est des itinéraires cyclables et pédestres, des arrêts de bus → 3x2 paires, de la largeur des trottoirs et de la chaussée. Pour les détails de chaque séquence, il conviendra de se référer au résumé de la présentation qui fait partie intégrante du présent document.

Il est abordé la présentation du stationnement du secteur centre dans la réorganisation de ce dernier. Cela a été dicté par le projet global de l'ensemble de l'Agglomération et l'intégration de quais LHand → cela a permis de déterminer le positionnement futur et plus appropriés des arrêts de bus inhérents. L'emplacement actuel ne permettait pas de prendre en considération les paramètres imposés.

Le bilan des places de stationnement compte aujourd'hui 49 places, dans le futur il y en aura toujours 49. Le projet n'en prévoit pas d'en perdre en tout cas. Il précise que la volonté première, contrairement à d'autres localités, c'était de surtout garder toute la capacité de parcage. Il relève que la nécessité d'intégrer au centre village les arrêts de bus a fait qu'il y ait, provisoirement en tout cas, dans certains secteurs la restriction d'accès à certaines places de parc.

On notera au passage la valorisation de espaces publics avec la mise en valeur de l'emblématique édifice de la Tour et le renforcement de son piédestal + pavage des surfaces. Il sera également réalisé pour chaque route qui sera connectée à la route cantonale, la création de trottoirs traversants.

Différents réseaux sont prévus d'être assainis comme l'ensemble du réseau des évacuations d'eau, de gaz, d'eau potable, d'électricité, d'éclairage public et de nouvelles chambres de tirage Swisscom.

Un des points importants à relever est la réduction de MES (matière en suspension) de + 80% pour éviter de pollutions diverses et variées. Il est nécessaire de mettre en place des mesures adaptées et la solution choisie est celle d'optimiser tous les éléments déjà existants pour rationaliser les dépenses. Les mesures constructives seront donc : adaptation des ouvrages de déversements, optimisation des rejets, équipement de dégrilleurs pour les ouvrages de régulation et d'assainissement du réseau de la route cantonale RC6.

Dans ce projet c'est 23 parcelles qui sont concernées. L'emprise totale est sur 320 m<sup>2</sup>. Les séances individuelles avec chaque propriétaire concerné sont prévues dès la semaine prochaine.

Le coût total du projet est devisé à 12,884 mio. Respectivement une répartition entre le canton et la commune de CHF 5,73 mio et CHF 7,11mio. Solde restant après déduction des subventions A16 et Agglo pour le canton d'un montant d'env. CHF 3,8 mio et pour la commune de CHF 4,9 mio.

Un récapitulatif des prochaines échéances est présenté avec une votation prévue avant le 31 mars 2025 (votation à faire avant la validation du crédit par le Parlement. Le Parlement ne pouvant valider si la commune n'a pas voté de crédit). Début des travaux prévus dès l'automne 2025.

### **3 Questions-réponses**

#### **Discussion :**

Un citoyen demande s'il a été envisagé une zone 30 au centre du village ? et si cela n'est pas le cas est ce qu'on pourrait la prévoir ? Il lui est répondu que le projet est clairement compatible zone 30 au centre du village et qu'il pourrait évoluer dans ce sens dans un futur.

Un citoyen se déclare contre les zones 30 et il est très heureux d'entendre qu'il n'y aurait pas de modification du régime de vitesse dans ce projet. Il espère que cela n'est pas juste une stratégie pour éviter un refus de la part de la population lors du vote en relation. Il demande encore au Bureau AFRY dans quelle mesure le bureau est dans la réalité pour la largeur des routes car les véhicules deviennent toujours plus larges et plus grands. Il remarque que dans ce projet la largeur des routes en est réduite. Il lui est répondu que le projet respecte les normes VSS. La norme aujourd'hui est de 2.55m qui correspond à celle des poids lourds.

Un citoyen se réfère aux places de parc qui seront supprimées en face de sa boucherie et demande où seront situées les nouvelles qui sont prévues en lieu et place ? Il lui est répondu que sur les 8 places perdues au centre village + encore probablement 2 vers la Tour, 5 places seront implantées vers l'église et 5 autres à la route de Châtillon dans la descente. Il précise que l'abris-bus de l'église sera supprimé ce qui permettra ce nouvel aménagement.

Un citoyen s'étonne de l'emplacement de l'arrêt de bus et du principe qui en découle, est-ce que lorsque un bus effectue un arrêt, toutes les voitures venant derrière seront contraintes de s'arrêter ? Il lui est répondu que c'est en effet le principe.

Un citoyen demande encore si la solution présentée avec la suppression des places de parc et les arrêts de bus devant la boucherie est la meilleure solution qui ait pu être trouvée ? Il lui est répondu qu'en raison de la géométrie du village et de l'étude qui démontrait que l'emplacement prévu était le seul endroit où cet arrêt pouvait être implanté, notamment en raison de l'obligation d'implanter des quais LHand et de la volonté de l'Agglo d'implanter des arrêts de bus au centre village, il n'y a pas d'autres endroit possible, malheureusement.

Un citoyen trouve le projet plutôt prometteur et relève l'amélioration du secteur des passages piétons. Il désire connaître la durée totale des travaux prévus et si cela sera fait par phase ? Il lui est répondu que globalement cela devrait prendre 4 ans et que les travaux se feront en 4 phases principales pour pouvoir garantir les différents accès aux commerces, aux écoles, etc...

Un citoyen si cette réfection découle d'une mise aux normes et d'une volonté d'assainissement, il est évident pour lui que ces installations doivent être rénovées. Il se demande néanmoins si les 4,9 mio de CHF prévu pour la réalisation de ce projet sont à la hauteur des finances communales ? et si oui il demande des explications ? Il lui est répondu qu'effectivement il y a en ce moment 3 projets qui sont menés en parallèle à celui-ci. Le projet VitaBirse a pour but de mettre en sécurité les riverains du cours d'eau qui traverse également le village (préservé les biens et les personnes). Ce projet n'a pratiquement pas d'impact sur les finances communales. Il y a également le projet des écoles dont il est fait rappel des événements qui ont mené à la construction de nouveaux bâtiments. Pour ce qui est du présent projet et la route cantonale en particulier, aujourd'hui on en est à devoir ouvrir des fouilles en continue pour colmater des fuites qui représentent environ un 25 à 30 % de pertes de consommation d'eau par année. Cela coûte cher à la collectivité. Lors de la construction de l'autoroute, il n'a pas été fait de route de délestage et c'est la raison pour laquelle l'OFROU subventionne largement cet ouvrage, si la population accepte ce projet. Pour ce qui est des finances, il est évident que les finances communales seront quelque peu compliquées, mais en différant les travaux dans le temps, il va être possible de contenir au mieux le bilan financier sur les prochaines années. Il est évident que le Conseil communal se doit d'être précautionneux avec les finances communales et tout est mis en œuvre pour ce faire.

Un citoyen aimerait connaître le montant de la dette communale et ce que représente cette dernière par habitant ? Il lui est répondu que par tête d'habitant elle s'élève à CHF 7'719,--. Il est relevé que ce n'est pas le pire indice du canton ni le meilleur, mais ce dernier est validé par le Délégué aux communes permettant de ce fait les investissements envisagés.

Un citoyen demande s'il y a une étude qui a été faite pour potentiellement absorber le trafic du quartier des Quérattes ? il pense en effet que l'explosion démographique dans ce secteur mènera à terme à un boulet d'étranglement dans la zone du centre village aux heures critiques de la journée si rien n'est prévu. Il lui est répondu qu'il n'y a pas eu d'étude en tant que telle et qu'il n'est pas

possible de gérer le nombre de véhicule par ménage. Tout ce qui peut être entrepris par la commune c'est de mettre les moyens nécessaires au niveau des transports publics pour essayer de limiter ce facteur.

Un citoyen rapporte qu'un plan de circulation du village avait été établi à l'époque contenant tous les flux annexes à la traversée du village, il mentionnait les aménagements dans les croisements avec la route communale.

Un citoyen est surpris qu'il n'y ait pas plus de rond-point dans ce projet qui pourrait éviter les bouchons qui se créent juste en face de la Tour, il donne pour exemple la création d'un rond-point pastille comme celui implanté à Laufon ? Il revient également sur la problématique liée à la sortie du parking du centre commercial et l'impossibilité de tourner à gauche sans faire le tour du rond-point situé plus loin sur la droite. Il préconise pour sa part un accès direct au centre commercial depuis ledit rond-point. Il serait également pour que la population puisse se prononcer séparément sur les aménagements routiers d'une part et sur l'assainissement des équipements d'autre part, il demande pourquoi cela ne serait-il pas possible ? Il lui est répondu que pour faire un rond-point pastille comme préconisé il y a des normes à respecter et il faut également de l'espace pour pouvoir le réaliser. L'impact est également important sur d'autres infrastructures tels les trottoirs qui en seront diminués. Par ailleurs, par rapport à la topographie du lieu et à la capacité d'absorption du carrefour une telle mesure n'est pas jugée pertinente. En ce qui concerne la sortie du Centre commercial, cela ne rentre pas dans le présent projet qui est celui de la traversée du village. Pour M. Durieux, cette sortie ne pose pas de problème pour les usagers à s'insérer dans le trafic.

Un citoyen considère l'ouvrage projeté bien et félicite les porteurs du projet. Il considère cependant que la suppression des places de parc prêterait forcément la fréquentation des commerces du secteur. Selon lui, ce choix de relocalisation des places de parc n'est pas judicieux. Par le passé, il avait fortement travaillé à redynamiser le commerce local et il serait déçu que les autorités d'aujourd'hui ne tiennent pas compte des besoins liés à son maintien. D'autre part, il est également surpris par l'accès à la rue de la Gare qui n'est pas du tout pris en considération dans ce projet, n'est-il pas possible de revoir ce carrefour également ? Aussi, il relève que des places de parc étaient situées devant le bâtiment de la voirie et qui n'ont pas été réimplantées après la construction des bâtiments situés à la route de Vicques. Il considère que quelque chose pourrait être fait de ce côté-là également. Il lui est répondu que bien évidemment dans les discussions préalables, les propriétaires et les commerçants ont été consultés et dans ce contexte tout le monde a été très attentifs à préserver le plus de places de parc possibles, celles qui ont été supprimées devant la boucherie ont été recrées à la place de l'Eglise. Pour ce qui concerne les places de parc en face de la voirie, la commune n'a aucune influence sur les biens-fonds privés. Pour rappel, la route de la Gare est maintenant gérée et entretenue par le canton. Avec la récente cession de cette route par les CFF à la commune elle sera à terme appelée à être une route cantonale.

Un citoyen demande si le passage pour piétons à la route de Vicques ne pourrait pas être déplacé, il le considère dangereux car il se trouve dans un virage. M. Durieux lui répond que malheureusement certains de ces passages piétons ne sont pas déplaçables car la géométrie ne le permet pas. La seule solution serait de les supprimer.

Un citoyen concernant ce même passage considère quant à lui que c'est la signalisation qui laisse à désirer car elle est souvent cachée par la végétation des arbres à proximité. M. Durieux l'informe qu'il est prévu de revoir cela avec les nouveaux plans de signalisation à venir.

Un citoyen rappelle que les 11 places devant le magasin Widmer sont des places privées et qui ne doivent pas figurer dans le contingent des places de parc annoncées. Cela veut dire qu'en réalité, il y a 38 places et non pas 49 comme cela vient d'être indiqué dans la présentation. Elle le signale car les gens ne le savent pas et cela peut être gênant pour leurs propres besoins (pas de places disponibles pour leurs clients). Elle émet également une petite remarque quant à une éventuelle mise en zone 30 de la route cantonale qui selon elle pourrait créer un problème sur les autres rues du village. Il lui est répondu que ce n'est pas le sujet aujourd'hui car il n'est pas envisagé de mettre la traversée du village en zone 30 pour l'heure, mais si cela devait être le cas, il est évident que des

mesures connexes devront être mises en place, sinon il y aura effectivement un transfert de problèmes.

Un citoyen demande pourquoi on ne cherche pas à diminuer la circulation, il propose de dévier le trafic qui vient de Vicques sur l'autoroute ? Il lui est répondu qu'il existe un projet avec la N18 dont l'objectif est de faire un passage depuis l'échangeur de la Zard direction Vicques-Courroux puis de faire un tunnel sous-terre pour ressortir du côté de Soyhières. A ce stade le projet, rencontre au niveau de la Confédération des contraintes budgétaires et il est impossible de dire s'il verra le jour au final.

Un citoyen demande quand sera réalisé le rond-point prévu devant son garage qui donnera accès à une nouvelle zone industrielle ? Il lui est répondu que le souhait de la commune est de pouvoir intégrer une zone d'activité dans son prochain plan d'aménagement local qui est actuellement en révision et devrait être validé par le canton prochainement. Les riverains et propriétaires touchés seront également contactés, ce qui donnera à chacun la possibilité de s'exprimer lors du dépôt public.

Un citoyen fait remarquer qu'il n'y a pas de signalisation au sol pour les piétons entre le bâtiment de la Couronne et la place qui se trouve à l'arrière. Cela peut être dangereux pour ces derniers. Il lui est répondu que ce passage a déjà été mis en sens unique et qu'il est prévu de faire une passerelle à l'avenir. Elle est projetée derrière la menuiserie Michel Rihs, pour relier le secteur Clos Brechon et le secteur des écoles sur la route de Delémont. Il n'est pas possible de donner une date de réalisation pour l'heure.

Un citoyen demande comment seront régulés les travaux (circulation) ? Il lui est indiqué que globalement ils seront gérés par demie-chaussée et par des feux de circulation.

Un citoyen demande jusqu'à quel moment, les subventions cantonales et fédérales peuvent être touchées ? Il lui est répondu que la Confédération impose le début des travaux en 2025. On espère que les chambres fédérales permettent le décalage de cette échéance. A ce stade, seuls des cas de force majeure pourraient le permettre (opposition au TF en cours, par ex.). Il est également rappelé que le Parlement jurassien a modifié une loi sur la circulation routière et les subventions pour l'éclairage et les trottoirs ne seront en principe plus subventionnés. La députation communale au Parlement se bat pour obtenir une période transitoire et un financement partiel ou total de la subvention.

Un citoyen fait remarquer qu'avec un projet aussi cher celui-ci ne passera pas la rampe de la votation populaire.

La parole n'étant plus demandée, M. René Grossmann, remercie les intervenants pour leurs explications claires et limpides ainsi que les personnes présentes ce soir.

### **Clôture**

Arrivant au terme de cette assemblée communale d'information la parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'assemblée pour le bon accueil qu'elle lui a réservé et salue chaleureusement tout un chacun.

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

M. Villiger

S. Mahon